

Vaccination grippe AH1N1 de la femme enceinte

Le vaccin non adjuvanté existe dans les centres de vaccination de la grippe AH1N1 désigné par le ministère de la santé publique

La vaccination des femmes enceintes se fait de façon gratuite sur prescription du médecin que ce soit du secteur publique ou privé dans ces centres

Des journées de vaccination dans les cliniques privées seront organisées par le ministère de la santé publique et seront communiquées sur le site du ministère

Pour plus d'information vous pouvez contacter le site du MSP :

<http://www.santetunisie.rns.tn/msp/msp.html>